Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1049

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

29 août 1991 – nº 1049
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Vive le consensus

Chanté jusqu'il y a peu sur tous les tons et même parfois hors de propos, le consensus helvétique est l'objet de critiques de plus en plus virulentes. On se souvient encore du regard quelque peu condescendant — celui du vieil habitué sur le novice — que nous portions sur Michel Rocard lorsqu'il tentait d'introduire une approche consensuelle dans la vie politique française. Et tout soudain nous sommes prêts à brûler ce que hier encore nous adorions. Le camp des contestataires est certes encore restreint et l'on peut douter qu'une majorité de citoyennes et de citoyens partage ces critiques. Mais le martèlement des attaques et la trop grande discrétion des partisans du consensus appellent la réplique.

Au fait, quels sont les reproches adressés à la démocratie de concordance, ce mode de gouvernement qui procède par décisions consensuelles et qui se traduit par la présence des principaux partis au sein du Conseil fédéral et par la structure fédérale de l'Etat ? Tout d'abord la lenteur du processus de décision, voire la paralysie des autorités, empêtrées dans la perpétuelle recherche du compromis et trop souvent condamnées à l'inaction alors que s'accumulent les problèmes et s'imposent les échéances. En lien direct avec cette apathie politique, l'absence de programme et d'objectifs clairs au sujet desquels le corps électoral puisse se déterminer. Ensuite, la trop grande ouverture démocratique — illusoirement démocratique disent les critiques — qui permet aux groupuscules de gripper le système et aux puissantes organisations économiques d'exercer sans partage leur pouvoir, notamment dans le cadre de campagnes référendaires démagogiques. Enfin un fédéralisme démodé qui favorise l'immobilisme des minorités, voir les règles qui prévalent en matière de révision constitutionnelle.

Si le régime de concordance a bien fonctionné en période de croissance économique et de consensus social — on lui reconnaît ce mérite —, il est inapte à diriger la Suisse aujourd'hui, en période de turbulence, et à répondre au défi européen.

De ce constat négatif, certains tirent des conclusions prudentes mais qui déjà mettent en péril l'édifice consensuel. Dans le camp bourgeois on évoque régulièrement l'exclusion des socialistes du Conseil fédéral, ce parti accusé de crime de lèse-concordance: dans les domaines de la défense nationale et de la sécurité de l'Etat notamment; un parlementaire démocrate-chrétien propose un accord programmatique adopté par le parlement avant l'élection du Conseil fédéral et qui tiendrait lieu de critère de sélection des partis dignes de gouverner. D'autres, plus radicaux, envisagent un régime de type parlementaire, plus efficace et plus clair pour les citoyens; d'ailleurs est-ce un hasard si tous nos voisins européens fonctionnent sur ce modèle, avec une majorité et une opposition en alternance ?

Il faudrait plusieurs colonnes pour une critique serrée de cette analyse et des propositions de renouveau qu'elle suscite. Contentons-nous de remarquer que les démocraties parlementaires ne donnent que rarement d'elles une image bien attractive, qu'on les considère sous l'angle de l'efficacité — une loi rapidement conçue et adoptée n'est pas encore une loi appliquée — ou sous celui de la transparence des choix; il suffit de rappeler que Helmuth Kohl avait construit sa dernière campagne électorale sur le refus d'augmenter les impôts, ce qui ne l'a pas empêché, quelques semaines après sa victoire, de décider le contraire. Et le corps électoral allemand attendra patiemment la fin de la législature pour manifester son besoin d'alternance...

En réalité les faiblesses attribuées au consensus, lorsqu'elles se révèlent de quelque consistance, proviennent plus d'un mauvais usage de l'esprit de compromis, d'une sorte de dégénérescence de la concordance, que de cet esprit lui-même. La recherche du consensus n'est pas un mode de gestion limité aux périodes de beau temps économique et social: n'oublions pas qu'elle s'est développée et affirmée au contraire dans des temps troublés. Et c'est probablement les circonstances exceptionnellement favorables de l'après-guerre qui en ont fait perdre de vue le sens. Moyen d'action adapté à une société divisée et diverse, le consensus est progressivement devenu un but à atteindre, pire, la seconde nature d'une société helvétique qui craint les conflits comme la peste. Or la recherche du consensus ne peut vivre que de conflits: elle est certes là pour les aplanir en vue d'une solution

JD

(suite à la page 2)